

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04 février 2026

# Plafonnement du CPF : un coup fatal pour les TPE et les micro-entrepreneurs

Les organisations représentatives de l'écosystème des TPE et micro-entreprises alertent sur une mesure qui, sous couvert d'arbitrage budgétaire, **retire aux plus petites entreprises leur seul outil réel de formation.**

Le plafonnement du Compte Personnel de Formation (CPF) pour les formations du Répertoire Spécifique, prévu à l'article 81 du Projet de loi de finances 2026, serait fixé à 1500 euros, alors que le coût réel des formations entrepreneuriales se situe entre 2 200 et 2 500 euros. **Ce plafond rend ces formations inaccessibles pour les dirigeants de TPE et économiquement insoutenables pour les organismes qui les dispensent.**

Pour les TPE, le CPF n'est pas un avantage. C'est une nécessité. Pour les micro-entrepreneurs - pour qui l'entrepreneuriat intervient fréquemment **dans un second moment de vie**, après des années de salariat - le CPF constitue souvent **l'unique levier de formation** : ils n'ont pas de budget de formation structuré, et encore moins d'employeur pour compléter un éventuel reste à charge. Le plafonnement crée un écosystème de formation à deux vitesses, au bénéfice des grandes entreprises et au détriment des petites, déjà précaires.

**Notre collectif d'acteurs de l'accompagnement entrepreneurial estime qu'appliquée en l'état, cette mesure conduira 90% des entrepreneurs à abandonner leur projet de formation, un chiffre qui serait cosmétique s'il n'était pas directement corrélé à une augmentation probable de 40% des défaillances à 3 ans.**

A l'heure de l'IA et de la transition écologique, **ce n'est pas un débat technique sur la formation. C'est un choix politique qui organise l'exclusion d'une partie des entrepreneurs de l'adaptation économique.**

Les organisations de l'écosystème des TPE et micro-entreprises appellent le Gouvernement à revoir en profondeur les modalités du plafonnement du CPF prévues par décret. En l'état, cette mesure conduira à une disparition massive de l'offre de formation entrepreneuriale.

"Les arbitrages à venir sont clairs : soit le CPF reste un outil accessible et opérationnel pour les TPE, soit l'**État fait le choix de couper le dernier filet de compétitivité des travailleurs indépendants**".

Orianne Ledroit, *Directrice générale de EdTech France* : [orianne.ledroit@edtechfrance.fr](mailto:orianne.ledroit@edtechfrance.fr)

Anais Prétot, *Co-fondatrice LiveMentor* : [anais@livementor.com](mailto:anais@livementor.com) (+33 6 30 15 42 21)